



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES



Paris, le 19 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**10^e édition de la Semaine de l'industrie du 30 mars au 5 avril 2020 :
Les labellisations sont ouvertes !**

Depuis 2011, la Semaine de l'industrie contribue à changer le regard du grand public et des jeunes sur l'industrie et ses métiers, à travers l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire national (*job dating*, visites d'entreprises et d'établissements de formation, conférences, ateliers, expositions...). L'édition 2019 a marqué un record avec **4 763 événements labellisés et plus de 800 000 participants**.

La 10^{ème} édition de la Semaine de l'industrie **aura lieu du 30 mars au 5 avril 2020 sur le thème « Inventer un avenir durable »**. Ce thème permettra d'illustrer et de valoriser l'engagement des acteurs industriels et des partenaires de l'événement **dans la transition écologique et l'économie circulaire**. Il mettra également en avant **les initiatives visant à renforcer la mixité des métiers et la sensibilisation des jeunes filles aux carrières industrielles**.

La Semaine de l'industrie 2020 offrira des milliers d'occasions de susciter des vocations en montrant aux jeunes collégiens et lycéens que l'industrie propose des métiers d'avenir, **carrières passionnantes, formatrices et bien rémunérées**. Travailler dans l'industrie, c'est l'opportunité d'explorer l'international et surtout de répondre aux besoins de tous : se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, se cultiver. Cet enjeu de promotion est primordial alors même qu'en 2019, près de 50% des 223 000 projets d'embauche dans l'industrie manufacturière (+20% par rapport à 2018), sont jugés « difficiles » par les entrepreneurs du secteur.

Ouverture des labellisations de l'édition 2020

Tous les acteurs et les partenaires de l'industrie (entreprises, fédérations industrielles, établissements scolaires et de formation, collectivités territoriales, administrations et opérateurs publics etc.) sont invités à se mobiliser et à labelliser leurs événements **avant le lundi 20 mars 2020** sur le site <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/accueil/comment-inscrire-evenement-2020>



Pour obtenir la labellisation, un événement doit remplir quatre conditions :

- se dérouler entre le 30 mars et le 5 avril 2020
- être ouvert au grand public, notamment aux jeunes, demandeurs d'emploi, professionnels de l'enseignement et des ressources humaines...
- avoir pour objectif d'informer et de communiquer sur le thème de l'industrie
- être gratuit

Les organisateurs de la Semaine de l'industrie

La Semaine de l'industrie est pilotée par le ministère de l'Economie et des Finances (Direction générale des entreprises), en association avec les ministères chargés du Travail, de l'Agriculture, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi que Régions de France. Elle mobilise chaque année de nombreux partenaires : entreprises, syndicats, fédérations et partenaires de l'industrie (France industrie, l'Alliance industrie du Futur, la CPME, Syntec Ingénierie, Syntec Numérique, Ingénieurs et Scientifiques de France, La Fabrique de l'industrie, les centres techniques industriels,...), les opérateurs de l'Etat (BPIFrance, BusinessFrance), les chambres consulaires, les services de l'Etat en région (Préfectures, Direccte, Rectorats et établissements d'enseignement), les centres d'apprentissage et les 164 « Territoires d'industrie ».

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de la Semaine de l'industrie :
semaine-industrie.gouv.fr

Placée sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE conçoit et met en œuvre les politiques en faveur de la compétitivité et de la croissance des entreprises. Son action est au cœur des chantiers du gouvernement pour le développement économique de notre pays. Elle porte des missions à la fois sectorielles (politique industrielle, régulation du numérique et déploiement des infrastructures, politiques de soutien à l'artisanat, au commerce, aux services et au tourisme), transverses (simplification réglementaire, politique d'innovation) et relatives à la transformation numérique de l'économie.



Contact Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)